



Achat de terrain en donation

Par **ludame**, le **18/05/2010** à **22:49**

Bonjour, mon ami et moi avons signé un compromis de vente pour acheter un terrain à 2 personnes. Nous avons rempli toutes les conditions (pret, permis de construire...) quelques jours avant de signer l'acte définitif, le notaire nous informe qu'il vient d'apprendre que l'un des vendeurs avait fait une donation de sa part du terrain à ses 2 enfants !! du coup il doit refaire tous les papiers et la date est repoussée sans délai. d'après le notaire, les enfants seraient d'accord pour vendre mais il faut leur état civil pour les papiers. cela fait plus de 10 jours et pas de nouvelles... Que risque-t-on? la vente peut-elle être annulée?? si oui a-t-on un recours sachant que nous avons versé 4000€ au vendeur pour retenir le terrain avant passage au notaire pour signature du compromis (sans acte notarié mais nous avons un écrit)?? merci de nous répondre car nous avons peur, car pas de nouvelles??

Par **fabienne034**, le **19/05/2010** à **08:07**

bonjour, nautant vous dire que tant que le propriétaire n'a pas signé la vente n'est pas faite ! nil y a malheureusement une abondante jurisprudence de la cour de cassation sur le sujet pour tout savoir sur la vente immobilière et sur le compromis de vente: <http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **ludame**, le **19/05/2010** à **08:56**

merci de votre réponse. Par contre j'ai lu les textes dans votre lien mais je n'y comprends pas grand chose.